

SEANCE DU MARDI 18 NOVEMBRE 2008

DATE DE CONVOCATION : 10/11/2008  
DATE D’AFFICHAGE : 12/11/2008

NOMBRE DE CONSEILLERS : 11  
PRESENTS : 11  
VOTANTS : 11

L’an deux mil huit le mardi 18 novembre à 20 h 30 le conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur CORNÉE Hervé, Maire.

Etaient présents : MM BODIN Jean-Pierre et ROCHER Marc, MME HEMON Céline, M LUTELLIER Sylvain, MMES DEROUIN Brigitte & BOISARD Véronique, MM VERON John, ROCHER Jean-Luc, MARTIN Stéphane et HERMAGNE Christophe.

Etaient absents excusés :

Etait absent non excusé :

Formant la majorité des membres en exercice, Mme BOISARD a été élu secrétaire

**Photos aériennes :**

Monsieur THOMAS de Air Photo France présente au conseil municipal les photos aériennes prises en mai 2008.

Après avoir vu les photos et les modèles proposés, le Conseil Municipal RETIENT une photo et CHOISIT un cadre alu doré d’une taille de 60x80cm au prix TTC de 705.64 € et le CD Rom de 4 photos aériennes au prix de 47.84 € TTC.

**Prime de fin d’année :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal FIXE la prime de fin d’année suivant la simulation

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal FIXE à 670 € le montant net des primes de fin d’année 2008 calculé comme suit :

2/3 de 670 € pour tous les agents (prime fixe) + 1/3 de 670 € au prorata du temps de travail  
Et pour Hélène FOUBERT en congé parental en 2008 uniquement les 2/3 de 670 € soit 446.66 €.  
Le **montant total net** alloué à tous les agents s’élève à **3905.09 €** et le **montant brut à 4585.02 €** et se décompose comme ci-dessous :

<b>Agent - Montant de la prime nette</b>	<b>Calcul de la prime Nette</b>
FOUBERT Maurice : <b>670.00 €</b> Net Agent CNRACL non soumis au 1%	Temps plein : 670 € (670 X 100) : 87.24 = <b>767.99 € Brut</b>
CORNEE Martine : <b>516.85 €</b> Net Agent IRCANTEC non soumis au 1%	(670 x 2/3) + (670x1/3x11/35) (516.85x100) : 82.49 = <b>626.56 € Brut</b>
FOURNIER Claudine : <b>606.18 €</b> Net Agent IRCANTEC soumis au 1%	(670 x 2/3) + (670x1/3x25/35) (606.18 X 100) : 81.587 = <b>742.99 € Brut</b>
PAILLARD Catherine : <b>650.85 €</b> Net Agent CNRACL non soumis au 1%	(670 x 2/3) + (670x1/3x32/35) (650.85 X 100) : 82.49 = <b>705.60 € Brut</b>
LEROUX Roselyne : <b>229.71 €</b> Net Agent IRCANTEC non soumis au 1%	(670x6/12 x 2/3) +(670x6/12x1/3x24/35) (229.71x100) : 82.49 = <b>278.47 € Brut</b>
GOUGEON Catherine : <b>229.71 €</b> Net Agent IRCANTEC non soumis au 1%	(670x6/12 x 2/3) +(670x6/12x1/3x24/35) (229.71x100) : 82.49 = <b>278.47 € Brut</b>
FOUBERT Jocelyne : <b>555.13 €</b> Net Agent IRCANTEC non soumis au 1%	(670x 2/3) + (670x17/35) (555.13x100) : 82.49 = <b>672.96 € Brut</b>
FOUBERT Hélène : <b>446.66 €</b> Net	(670 x 2/3)x100 :87.24 = <b>511.98 € Brut</b>

## **Choix d'architectes urbanistes**

Monsieur Le Maire RAPPELLE qu'aucun choix n'a été retenu pour les cabinets d'étude Paul Arène, Paysages de l'Ouest et Art de Ville. Il est décidé sur proposition de Monsieur Le Maire de ne pas recontacter Paysages de l'Ouest qui ne s'est jamais manifesté et semble manquer de motivation.

Par contre, il est décidé de revoir les deux autres cabinets d'architectes urbanistes avec tout le conseil municipal en début de séance. Marie-Cécile DION du cabinet Art de Ville est désignée pour venir lors de la prochaine réunion du 16 décembre.

## **Projet cantine/garderie :**

Monsieur Le Maire INFORME le Conseil Municipal qu'une demande de subvention exceptionnelle de l'état a été faite près de M. ARTHUIS et qu'un accord de principe nous est donné, sans précision de montant. Une demande identique a également été envoyée par Madame HÉMON à M ZOCCHETTO puisqu'ils ont chacun une enveloppe parlementaire à distribuer.

Observations ou modifications à apporter : Il est proposé d'ajouter une fenêtre coulissante sur la cour de l'ancienne école maternelle. Ajout d'une longueur de 1mètre ou jusqu'au maximum possible pour la salle de la cantine.

Madame TALVARD a déjà envoyé une note d'honoraires, il convient donc de délibérer pour ouvrir des crédits budgétaires et créer une nouvelle opération. Après contact avec la Trésorerie il n'est pas nécessaire de prendre de délibération, possibilité de payer puisque le Budget est voté au chapitre.

## **S.D.E.G.M. :**

Lors du dernier Conseil Municipal, A AJOURNÉ cette décision, estimant qu'auparavant il convenait d'attendre la prochaine réunion du Syndicat d'électrification et de demander une proposition de contrat directement à ELITEL Réseaux pour comparer.

Rappel des données de Beaulieu en éclairage public : 73 points lumineux avec un coût est de 15 € par point lumineux, et il sera de 26 € avec le SDEGM mais pour un service plus large.

Le devis d'ELITEL RESEAUX s'élève à :945 € et il ne compte que 63 points lumineux, estimant que les armoires n'ont pas à être prises en compte.

Il vous est proposé le transfert de la compétence éclairage public au syndicat d'électrification ou de se diriger vers un contrat avec ELITEL RESEAUX.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal DECIDE de continuer comme les autres années avec ELITEL RESEAUX.

## **TARIF SALLE DES FETES**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal FIXE comme suit les tarifs 2009 pour la salle des fêtes applicables dès le 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Type de location	Prix 2008	Prix 2009	DIVERS	Prix 2008	Prix 2009
Vin d'honneur	38.00	39.00	Avance sur location à la réservation	75.00	75.00
Banquet- Soirée associative	168.00	171.00	Utilisation la veille de la location	30.00	30.00
Mariage	200.00	204.00	Utilisation le lendemain de la location	45.00	45.00
Fête de famille	121.00	123.00	Location de la sono	22.00	22.00
Soirée personnes de la commune	87.00	89.00	Chèque caution pour la sono	750.00	750.00
Buffet campagnard	121.00	123.00	Location couverts complets	0.46	0.50
Réunion	60.00	61.00	Location couverts simples	0.23	0.25
Nuit de la St Sylvestre	129.00	131.00	Verres, tasses, assiettes cassés	1.00	1.00
Après-midi détente club extérieur	54.00	55.00	Carafe manquante	1.52	2.00
			Couteau de table manquant	2.30	2.30

PETITE SALLE ANNEXE	Prix 2008	Prix 2009	FORFAIT MENAGE-RANGEMENT	Prix 2008	Prix 2009
Vin d'honneur	22.00	23.00			
Réunion	30.00	31.00	Salle et parquet moyennement sale	40,00	40.00
Repas, soirée	69.00	70.00	Salle et parquet très sale	80,00	80.00

## **PROJET D'AGRANDISSEMENT DE LA LAGUNE :**

Monsieur ROCHER Marc, informe le conseil que suite à la réunion de septembre avec la Police de l'eau et Hydratop, la police de l'eau souhaite une étude complémentaire pour voir où se trouvent les eaux parasites. L'Agence de l'Eau suit l'avis de la police de l'eau.

Le devis comprend des mesures d'hiver et passage de caméra sur 30 % du réseau et s'élève à 5780.00 € HT + en option 3100.00 € HT pour une campagne de mesure sur 20 jours Nappe Basse. Par contre, il est nécessaire de lancer un appel d'offres.

Le projet de la lagune lui-même reste à 450-500 équivalents habitants, reste à positionner la lagune, des simulations ont été faites pour l'emmener plus loin dans les fonds en face le chemin de Soulioche, afin de préserver la possibilité de futures constructions.

## **VOIRIE :**

Pour la voirie 2009, il est décidé d'établir un contrat sur 3 années pour le fauchage et débroussaillage des voies communales et quelques chemins qui se trouvent à faire. Un appel d'offre va être lancé à 3 entreprises locales.

Prévoir pour le budget primitif 45000 à 50000 €/an plus le point à temps (15000 €/an). Divers travaux sont à prévoir sur le chemin des reinettes, le virage de la Martinière-Rondièrre, en face le chemin de Bas Sautecourt, la Hariraie, 1 semis de pierre pour le chemin de la Charpenraie et 3 pour l'accès d'exploitation de la Martinière et 1 pour le chemin communal après la martinière.

Pour la Route de la Hariraie voir avec Méral puis que cette route est mitoyenne. Il y a environ 700 mètres à faire au prix d'environ 26 €/mètre linéaire. Un monocouche est à réaliser sur le chemin de la Grande Buffardièrre, Il reste à positionner environ 1500 mètres de route à refaire, peut-être le VC de la Gabellièrre pour une partie.

## **ETANG DE LA GUEHARDIERE :**

Monsieur Le Maire transmet une copie de l'arrêté de la cour de cassation pour information. Les deux parties sont mises dos à dos et la commune n'a donc pas à remettre les lieux en l'état initial.

## **BATIMENTS COMMUNAUX :**

Pour les devis pare douche pour le logement du 13 rue de la Moisson et devis dératisation et dégraissage il n'est pris aucune décision à ce jour. Voir d'autres devis pour comparer.

## **COMITE DE PILOTAGE AGRICOLE CCPL:**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un comité de pilotage agricole est mis en place par la Communauté de Communes du Pays de Loiron. Après un tour de table, personne n'est volontaire pour participer à ce comité.

## **TROMPETTE :**

La Commission trompette (Marc, Céline et Christophe) s'est réunie et a lancé les grands points de l'édition 2008. La Commission aimerait que chaque commission fasse un récapitulatif des actions de l'année écoulée ainsi que des projets pour l'année 2009.

## **T.H.T. :**

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal de débattre sur la visite du Poste de Domloup maintenant que tout le monde ait visité et sur les ressentis de chacun.  
Est joint au dossier également le projet de convention relative à l'implantation du poste

## **PROJET DE CARRIERE :**

Pas d'évolution sur ce dossier, Monsieur ZOCCHETTO doit répondre sur les droits et devoirs de l'exploitant carrier ainsi que sur la remise en état.

## **DIVERS :**

- 1- compte rendu PEL par Véronique : qui laisse le document à tous les conseillers et répondra aux questions et interrogations éventuelles en janvier.
- 2- Monsieur Le Maire transmet les remerciements des Anciens d'AFN pour la présence des conseillers à la commémoration du 11 novembre.
- 3- A la majorité, il est décidé de demander le titre honorifique de Maire Honoraire pour Monsieur Joseph ROCHER, et de lui remettre ce titre à l'occasion des vœux du maire fixé au 10 janvier à 11 heures.

**PROCHAINE SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL LE MARDI 16 DÉCEMBRE 2008**